

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Jean-Claude CHABAUD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

**Convocation en date du 31/03/2023**

**Nombre de membres en exercice : 7**

**Présents : 7**

**OBJET : CONVENTION AVEC LA FOURRIERE DE SISTERON**

Monsieur le Maire explique que la commune est contrainte réglementairement de signer une convention avec une fourrière.

Il ajoute que la commune a reçu une proposition de la fourrière de Sisteron, pour un montant de 75€ annuels (1€/habitant).

Monsieur le Maire propose de signer cette convention dans les meilleurs délais et invite le conseil à se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **Valide** la proposition de signer une convention avec la fourrière de Sisteron au coût annuel de 75 € pour 2023 (1€ par habitant),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 27 avril 2023.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

